



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00204

Numéro SIREN : 800 428 856

Nom ou dénomination : AB AUTOS CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2017 sous le numéro de dépôt 1672

SEANS
VALEUR

LEGALE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>AB AUTOS CONCEPT</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE RESIDENCE ERIGNAC APPT 10 62110 HENIN BEAUMONT</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td></tr></table>												8	0	0	4	2	8	8	5	6
8	0	0	4	2	8	8	5	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	5	
3	1	1	2	2	0	1	5													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	360	030	164				195										
	Immobilisations financières * (1)		040	660	042					660										
	Total I (5)		044	1 020	048	164				855										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060	153 290	062				153 290										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	726	074					726										
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	6 566	086					6 566										
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	160 582	098					160 582											
Total général (I+II)										110	161 602	112	164		161 438					
PASSIF												Exercice N 1		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120			1 000						
	Écarts de réévaluation										124									
	Réserve légale										126									
	Réserves réglementées *										130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131			) 132						
	Report à nouveau										134			5 944						
	Résultat de l'exercice										136			27 556						
	Provisions réglementées										140									
Total I										142			34 499							
Provisions pour risques et charges										Total II		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166			358						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169	116 491	) 172	126 580						
Produits constatés d'avance										174										
Total III										176			126 938							
Total général (I + II + III)										180			161 438							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2015

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	316 401
Production vendue	Biens Services * dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		217		218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	2
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 316 403

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	303 850
Variation de stocks (marchandises) *				236	(77 400)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	48 126
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	9 109
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements *				254	90
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 259 260			262	(0)
Total des charges d'exploitation (II)					264 283 775

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	179
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	4 894

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

				310	27 556
--	--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

27 556

314

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles *		322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	5 073		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
Dont divers					
ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
Créance due au report en arrière du déficit				346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

352

32 629

354

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

370

32 629

372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB AUTOS CONCEPT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	360	472		474		476	360				
Immobilisations financières		480	660	482		484		486	660				
TOTAL		490	1 020	492		494		496	1 020				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	74	562	90	564		566	164		
TOTAL		570	74	572	90	574		576	164		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>AB AUTOS CONCEPT</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																																			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																																			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																																			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																																			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																																																			
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																																																																			
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																																																			
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705									Terrains	710		715									Constructions	720		725									Inst. techniques mat. et outillage	730		735									Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									Matériel de transport	750		755									Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775															TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																					
		Dotations		Reprises																																																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705																																																																																																																																																								
Terrains	710		715																																																																																																																																																								
Constructions	720		725																																																																																																																																																								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																																								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																																								
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																																								
TOTAL	770		775																																																																																																																																																								
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																																					
						780																																																																																																																																																					
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																																					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																																			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																																			
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																																						
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						129																																																																																																																																																
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800																																																																																																																																																
VI DIVERS																																																																																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																																			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																																			
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																																			
Montant de la TVA collectée								374		17 990																																																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		6 757																																																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois 1 2		Néant ☐ *																		
I - Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises	108	316 401																				
Production vendue - Biens	109																					
Production vendue - Services	141																					
Production stockée	111																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143																					
Subventions d'exploitation reçues	113																					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2																				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116																					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153																					
TOTAL 1	144	316 403																				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	303 850																				
Variation de stocks (marchandises)	122	(77 400)																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	40 206																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 920																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128																					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135																					
TOTAL 2	152	274 576																				
III - Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	41 827																				
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	41 827																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	316 401																				
Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	160	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
Date de cessation	186			/				/									/					
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs																						
Effectifs moyens du personnel * :	376																					
dont apprentis	657																					
dont handicapés	651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861																					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122015

SIREN

8 0 0 4 2 8 8 5 6

Dénomination de l'entreprise

AB AUTOS CONCEPT

Adresse (voie)

61 RUE ANDRE DEPREZ

Code postal

62440

Ville

HENIN BEAUMONT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUKIOD Prénom(s) ABDOULLAHNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 05/04/1982 N° Département 62 Commune CARVIN Pays Adresse : N° 19 Voie RUE FREDERIC OZANAMCode Postal 62110 Commune HENIN BEAUMONT Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122015

SIREN

8 0 0 4 2 8 8 5 6

Dénomination de l'entreprise

AB AUTOS CONCEPT

Adresse (voie)

61 RUE ANDRE DEPREZ

Code postal

62440

Ville

HENIN BEAUMONT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB AUTOS CONCEPT BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE RESIDENCE ERIGNAC 62110 HENIN BEAUMONT	APPT 10
SIRET 8 0 0 4 2 8 8 5 6 0 0 0 2 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	32 629	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine
				Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
				Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDIREX FRANCE 126, Rue Montpencher 62110 Henin-Beaumont Tél: 0321674190	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 20042016 Lieu: HENIN BEAUMONT
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ABDOULLAH BOUKIOD	100						
19 RUE FREDERIC OZANAM 62110 HENIN BEAUMONT							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise AB AUTOS CONCEPT

du

Adresse BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE RESIDENCE ERIGNAC APPT 10 62110 HENIN BEAUMONT

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	500
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	14
Total	514

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2015 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	514	- de l'exercice . 2015 . . 10	32 629
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	7 099

Nom et qualité du signataire boukiod
president

À HENIN BEAUMONT, le 20042016
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AB AUTOS CONCEPT
SASU au Capital de 1 000 Euros
Siège social : 61 Rue André DEPREZ – 62440 Harnes
RCS Arras – SIREN 800 428 856

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30/12/2015

Affectation du résultat

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 27 556 €, et le compte « report à nouveau » est créditeur de 5 944 €, soit un montant de bénéfice distribuable de 33 500 €, que l'actionnaire unique décide de l'affecter de la manière suivante :

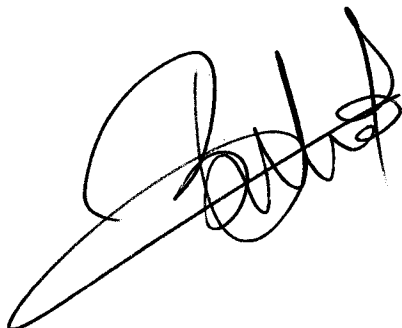
- Réserve légale 100 € ;
- Réserve facultative 15 000 € ;
- Report à nouveau 18 400 €.

Soit un montant total de 33 500 €.

Certifié conforme,

Harnes, le 28 Juin 2016

L'actionnaire unique président,



AB AUTOS CONCEPT
SASU au Capital de 1 000 Euros
Siège social : 61 Rue André DEPREZ – 62440 Harnes
RCS Arras – SIREN 800 428 856

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, vingt huit juin à dix heures, au siège social à Harnes.

Je soussigné BOUKIOD Abdoullah, agissant en qualité de Président et de seul actionnaire de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, siège social sis au 61 Rue André DEPREZ – 62440 Harnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 800 428 856, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- les conventions visées à l'article L.227-10 du code commerce ;
- la rémunération des fonctions de gérance de l'associé unique ;
- l'approbation des charges non déductibles ;
- les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- la rémunération du Président ;
- les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Prise de décisions

Les décisions suivantes sont prises.

.....

Deuxième décision

L'actionnaire unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 27 556 €, et que le compte « report à nouveau » est créditeur de 5 944 €, soit un montant de bénéfice distribuable de 33 500 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Réserve légale 100 € ;
- Réserve facultative 15 000 € ;
- Report à nouveau 18 400 €.

Soit un montant total de 33 500 €.

Certifié conforme.

Le Président

